

**Zeitschrift:** Cahiers du Musée gruérien  
**Herausgeber:** Société des Amis du Musée gruérien  
**Band:** 12 (2019)

**Artikel:** Notre-Dame de Compassion à Bulle : trois miracles sous la loupe  
**Autor:** Ferrari-Clément, Josiane  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1047995>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



**Josiane Ferrari-Clément** est née à Bâle en 1951. Elle vit dans le canton de Fribourg. Licenciée en histoire de l'Université de Genève, elle a publié plusieurs ouvrages d'histoire en parallèle de son métier d'enseignante. Récemment elle a écrit avec son amie Fatima Softic *Rendez-vous ici ou au paradis*, le récit poignant d'une réfugiée bosniaque publié chez Slatkine (2017) et *La musique des âmes, biographie de Rosemary Brown* aux Éditions Le temps présent (2017).

## Notre-Dame de Compassion à Bulle

# Trois miracles sous la loupe

*Les Archives provinciales des capucins à Lucerne possèdent un fonds de quelque deux cents actes notariés attestant et témoignant de miracles obtenus grâce à l'invocation de Notre-Dame de Compassion à Bulle. Les documents conservés vont de 1655 jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils sont en grand nombre pour les dix premières années, qui correspondent à la présence à Bulle de Dom Claude Mossu, l'artisan du renouveau du pèlerinage. Oratorien à Salins, originaire de Charmey, Dom Mossu sera nommé chapelain de Notre-Dame-de-Compassion en 1655, fonction qu'il occupera jusqu'à sa mort en 1665. Avec des mots simples et imagés, ces documents décrivent, souvent avec force détails, des souffrances physiques et psychiques endurées parfois des années, des accidents ou le danger d'accoucher. Ils témoignent de la foi des acteurs<sup>1</sup> qui remercient pour le miracle en offrant l'acte notarié, parfois un tableau ou en laissant leurs béquilles en signe de guérison.*

De longueur variable, les actes notariés ne sont pas recopiés dans les livres des notaires qui les ont rédigés et constituent ainsi des pièces uniques. Un schéma commun les caractérise : chaque document, hormis quelques exceptions, contient le nom et le domicile de l'acteur (qui témoigne pour lui ou l'un de ses enfants) le nom et le domicile d'au moins deux témoins, la date de l'établissement de l'acte et la signature du notaire. S'ajoute souvent encore pour les dix premières années (période Mossu), la signature du vicaire général, représentant de l'évêque, confirmant le miracle. L'acteur ne prête pas serment, mais le notaire inscrit une formule signifiant qu'il est de bonne foi, par exemple «en parole de vérité». Puis, avec les mots et la description de l'acteur, le document évoque la maladie dont il (ou un membre de sa famille) souffre ou l'accident dont il est victime, l'acte de foi

<sup>1</sup> L'acteur désigne juridiquement la personne qui fait établir l'acte auprès d'un notaire.

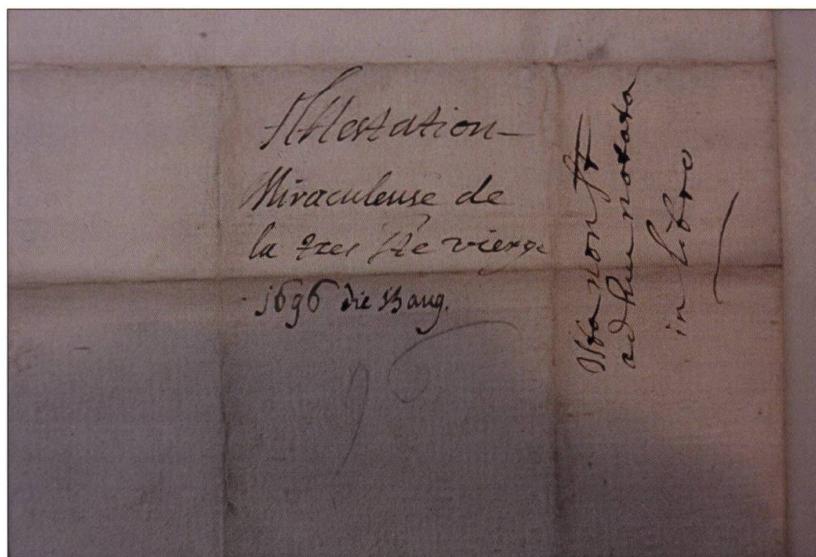
avec l'invocation de Notre-Dame de Compassion, toujours mentionnée, le miracle survenu et parfois la mention du don d'un tableau (ex-voto).

Nous avons choisi de présenter trois documents tirés de ce fonds inédit.<sup>2</sup>

### Document 1<sup>3</sup>

#### Guérisons multiples dans une même famille

Le document 1 se présente en deux actes notariés séparés, datés pour le premier du 8 juin 1664 et pour le deuxième du 28 novembre 1665. Les deux rapportent, à une année et demie d'intervalle, le témoignage, devant le notaire Jean Glasson de Bulle, de la même personne pour des miracles qui ont eu lieu « quelques années auparavant ». C'est le seul cas rencontré où le nom de l'acteur, en l'occurrence une femme<sup>4</sup>, figure dans deux documents différents. Il s'agit de la veuve (relicte), Antoine [sic] Antonin, femme de feu Barthélémy Antonin de Châtel-Saint-Denis. Selon son témoignage, elle et ses deux enfants, tous trois fort handicapés, ont bénéficié de guérisons successives et multiples grâce à l'intercession de Notre-Dame de Compassion à Bulle. La veuve Antonin est certainement l'une des plus pourvues en grâces parmi tous les acteurs que nous avons rencontrés. Remarquons que dans les deux actes ne figurent ni la mention ni le nom des témoins, ce qui est inhabituel. Jean Glasson, le notaire qui a établi les actes, est le plus sollicité parmi les quelque cinquante notaires rencontrés à la lecture



Verso d'une attestation miraculeuse.  
Pal.ACap.Bulle, III/13.

<sup>2</sup> Nous avons modernisé l'orthographe pour plus de lisibilité.

<sup>3</sup> Archives provinciales des capucins, Lucerne, PALACap Bulle, II/12. sacellum ND de Compassion Preces exauditiae 1661-1680.

<sup>4</sup> Les femmes, considérées comme mineures au plan juridique, étaient d'ordinaire toujours accompagnées du mari ou d'un tuteur. Ce cas, ainsi que quelques autres, font figure d'exceptions.



de ces documents. Les actes ne sont pas non plus approuvés par le vicaire général, ce qui est habituellement le cas pour les documents de ces années-là (période Mossu).

Le témoignage de la veuve Antonin est particulièrement intéressant par la description assez détaillée et imagée des maux multiples dont elle et ses enfants sont affligés : on peut dire qu'elle est une polytraumatisée avec ses boyaux qui lui sortent du ventre, sa quasi-paralysie des jambes, sa hanche déboîtée et sa goutte. Son fils a le pied tourné à l'envers et ne peut marcher, sa fille est quasi-aveugle. La veuve Antonin précise aussi les actes de foi qu'elle pose avant et après toutes les guérisons dont elle et sa famille bénéficient : neuvaine, oraison (avec ses propres mots), salve, puis elle se rend en voyage à Bulle. Elle va à pied depuis Châtel-Saint-Denis puisqu'elle dit qu'à la sortie du village elle s'arrête et demande assistance à la Vierge Marie pour la soutenir pendant le voyage en lui promettant deux jambes de cire (une promesse d'offrande rarement rencontrée dans nos autres documents). Outre un tableau, elle laissera aussi sa potence en signe de guérison et d'action de grâce à Notre-Dame de Compassion.

Voici le texte :

*Aux modernes et futurs soit notoire et manifeste comme en sa personne constituée et établie hon. Antoine Antonin de Châtel Saint Denis relicte de feu Barthélémy Antonin laquelle de son plein gré et vouloir a attesté et déclaré en parole de vérité avoir été plus de 15 ans fort affligée de rupture de sorte que les boyaux lui sortaient du ventre presque la grosseur de sa tête. Dans ce tourment elle se voua avec grande confiance à Notre-Dame de Compassion de Bulle et ayant fait sa neuvaine de dévotion par l'intercession de la très sainte Vierge fut parfaitement guérie et de plus sa fille étant aveugle car ayant tout a fait perdu la vue d'un oeil et de l'autre ne voyait rien qu'un peu l'ombre de la personne qui la conduisait dans la chapelle miraculeuse de Notre-Dame de Compassion à Bulle, sa mère dit son oraison Très sainte Vierge encore une aumone pour l'amour de Dieu ; vous estes la trésorière de grâces et la mère de Lumière ceci vous est facile tourner seulement vos yeux bénin<sup>5</sup> s'il vous plait et ma fille aura la vue ; o bonté la fille recouvrira la vue de ses yeux beaux et clairs ; item cette mère a un jeune fils qui ne s'est jamais pu soutenir sur ses jambes ni ayant presque rien de force et les chevilles de ses deux pieds déboîtés et hors leur place, de sorte que les bouts étaient*

<sup>5</sup> Bénin : bienveillant, miséricordieux.

*vers la plante des pieds ; sa dite mère eut encore recours à la très sainte Vierge Marie mère de Compassion jusqu'à ce que le petit garçon a été parfaitement guéri sautant de joie avec ses petits compagnons ; en action de grâce a offert un tableau et a voulu les présents actes être dressés pour perpétuelle mémoire, ainsi déclaré le huit juin mille six cents soixante quatre.*

*Notaire Johann. Glasson*

*La devant nommée Antonin quelques années auparavant en temps de moisson fut affligée de paralysie de la ceinture en bas, n'ayant pas de force, ses jambes tremblaient et fut ainsi trois semaines soutenue de potences. Avec grande confiance sortit de sa maison pour venir à Notre-Dame de Compassion à Bulle. Ses voisines lui disaient vous mourrez par le chemin. Etant hors du village elle s'arrêta et se mit à prier la Sainte Vierge en disant si votre bon plaisir était de m'assister à faire le voyage je vous promets d'offrir deux jambes de cire et faire trois aumones en l'honneur de votre fils, de vous et de tous les saints et trois pour les âmes du purgatoire ; cela promis merveille par l'intercession de la très sainte Vierge fut très bien renforcée elle marche librement, accomplit son voeu et laissa sa potence. De plus elle avait été fort affligée de goutte environ 19 semaines soutenue de potences avec telle rigueur de sorte que ladite hanche sortit de sa boîte jusqu'à détourner la jambe à remuer, les spectateurs croyant dit accident être pour le reste de ses jours, mais avec grande confiance elle se voua à la très Sainte Vierge Notre Dame de Compassion avec promesse d'offrir une figure de cire, et faire dire un salve, dans trois jours elle fut entièrement remise et rendit action de grâce, ainsi déclaré le vingt huit de novembre mille six cent soixante cinq.*

*idem notaire*

## Document 2

**Tombé dans la Thièle, un enfant de trois ans est sauvé miraculeusement.**

Ce document, daté du 14 juillet 1660, est rédigé par le notaire Moret, lieutenant de Bulle, en présence du lieutenant de Charmey, François Mossu, requis probablement comme témoin, mais sans que cela soit précisé, et d'Anne Mabillon, la mère de l'enfant miraculé qui s'est rendue à Bulle pour remercier Dieu et faire établir l'acte notarié. L'acte est approuvé par le vicaire général, représentant de



Ex-voto de Notre-Dame-de-  
Compassion, Bulle. NDC-152

l'évêque, Henri Vulpius, de son vrai nom Henri Fuchs<sup>6</sup>, une pratique courante, pour ces années, visant à rendre le témoignage plus crédible.

Le document relate le sauvetage miraculeux de l'enfant d'Anne et de Jacques Mabillon, bourgeois du Landeron au comté de Neuchâtel. Rescapé d'une noyade certaine sur la rivière « Teilla », la Thièle, le petit Henri, trois ans, est sauvé miraculeusement après l'invocation de Notre-Dame de Compassion à Bulle et de saint Nicolas par le curé accouru sur les lieux. L'intérêt particulier de l'acte notarié réside dans la description des circonstances du drame. Dans le jardin au bord de la rivière, l'enfant échappe à la vigilance de ses parents et grimpe sur la petite barque qu'ils viennent de quitter après être arrivés à leur domicile. La barque est

<sup>6</sup> Henri Fuchs, vicaire général de 1658 à 1663.

emportée par le courant. L'enfant tombe à l'eau. On le récupère « la face toute noire », comme mort. Pourtant il reprend vie. On n'oublie pas de remercier. La mère fait le voyage à Bulle pour faire établir l'acte notarié et offrir un ex-voto (un tableau)<sup>7</sup>.

Voici le texte :

*Aux présents et advenirs soit notoire manifeste comme le jour daté des présentes entre les mains du lieutenant de la ville de Bulle notaire juré soussigné et en la présence d'honnête et prudent François Mossu lieutenant du pays de Charmey honorée et vertueuse Anne femme de hon. Jacques Mabillon bourgeois du Landeron au comté de Neuchâtel a soutenu, déclaré et attesté de bonne foi et parole de droit comme dernièrement passé son mari, elle et un petit leur fils nommé Henri de l'âge environ 3 ans étant montés dans une petite barquette sur la rivière de la Teilla pour s'en aller dans leur jardin auquel étant parvenu et pendant qu'ils regardaient par le jardin n'ayant pris garde à leur dit fils icelui serait remonté à leur insu dans la barquette et il serait en après tombé dans la rivière de la Teilla ou ce qu'il fut par notable témoin dans les ondes sans qu'ils s'en aperçussent et l'eau l'ayant conduit et mené par quelque temps enfin ils le retrouvèrent au dessus de l'eau et l'ayant levé ne donnant aucun signe de respiration ni mouvement que ce soit ayant même la face toute noire le tiendront pour mort et étouffé de l'eau quoi ayant les pauvres père et mère tout désolés en même temps leur recours à ce bon Dieu l'avisé et prudent conseil du Hon. Seigneur curé du lieu qui accourut s'étant jeté à deux genoux en terre vouant leur dit fils à Notre-Dame de Compassion de Bulle et à Monseigneur St Nicolas les suppliant par leur intercession la vie et santé fut remise à leur petit fils à la plus grande gloire honneur et louange de ce grand Dieu après quoi ledit petit fils commença à revivre émettant un petit cri ainsi que du sang par la bouche et peu à peu il fut remis si bien qu'a présent il est en bonne convalescence et jouit d'une fort bonne santé dont ils en louent la divine bonté et Notre-Dame de Compassion et St-Nicolas de si grande faveur et bénéfice miraculeusement obtenu en action de grâce duquel elle a offert un petit tableau et accompli leur voeu et en perpétuelle mémoire de tel grand miracle elle a prié et requis les présentes être produites en forme authentique ce quatorzième de juillet mille six cent soixante.*

*Moret (notaire)*

*Huio notario plenam fidem habendam testatur Henricus  
Vulpius vicarius libes generalis Lausanensis<sup>8</sup>*

<sup>7</sup> II/11 Sacellum, Preces exauditae, 1657-1660.

<sup>8</sup> Voir note 6.

Document 3<sup>9</sup>

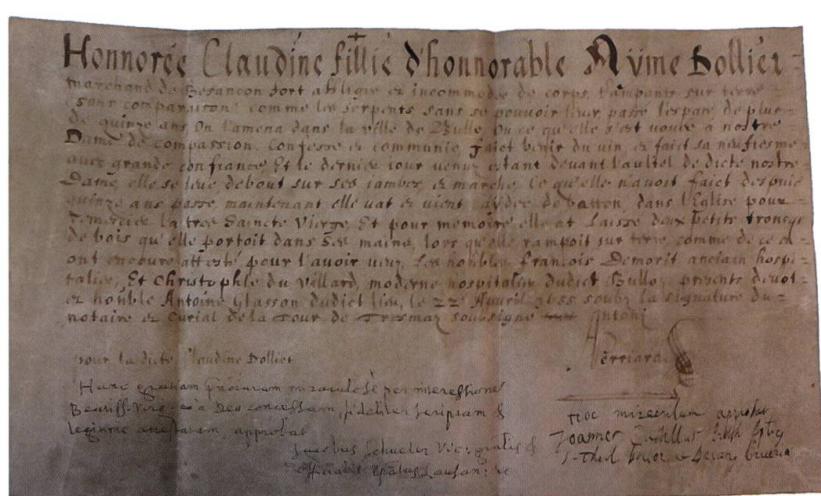
Un enfant de trois ans qui n'a jamais pu se tenir debout se met à marcher tout seul à la chapelle de Compassion.

Le 2 juillet 1655, après d'autres, le notaire Carrel, bourgeois de la ville de Fribourg, reçoit encore Claude Burret de Formangueires, paroisse de Belfaux, vivant à Grandfey près de Fribourg. Il vient témoigner de la guérison instantanée de son fils, Jacques, âgé de trois ans. Jacques n'a jamais su ni marcher ni même se tenir debout tout seul. Le petit est porté (probablement par son père ce qui n'est pas dit explicitement) depuis Belfaux jusqu'à Bulle pour un voyage pèlerinage. Arrivés à la chapelle Notre-Dame-de-Compassion, ils se mettent à prier tandis que le petit, posé à terre, se met à franchir les marches de l'autel et à marcher tout seul. Le miracle s'est très probablement produit devant les yeux d'autres pèlerins, bien que cela ne soit pas dit. L'année 1655 est l'année du renouveau du pèlerinage, également l'année des premiers actes notariés. Nous avons dénombré 56 actes notariés témoignant de miracles pour cette seule année, attestant souvent de miracles ayant eu lieu des années auparavant. Si nous avons la date de l'établissement de l'acte en faveur du petit Jacques (2 juillet 1655) nous ne savons pas quand le miracle s'est produit. Au bas de l'acte notarié figure la signature et l'approbation de Jean Castella, doyen de Gruyères, et celle de l'abbé Pythoud prieur de Broc<sup>10</sup>. Les témoins sont Niclaus Kilchoer de la paroisse de Cormondes et Jean Glasson de La Roche. Ces derniers ont officié le

Attestation de la guérison miraculeuse de Claudine Bolliet de Besançon, le 22 avril 1655.PAL. ACap. Bulle II/12

<sup>9</sup> II/9 Sacellum Preces exauditae usque ad 1655.

<sup>10</sup> Jean Pythoud, curé et prieur de Broc (1644-1679) décédé en 1679.



même jour comme témoins pour d'autres actes établis par le même notaire. Leur nom ne figure pas sur l'acte, mais sur un précédent, établi le même jour.

Voici le texte :

*Ledit jour et an que devant le même soussigné notaire, hon. Claude Burret de Formangueires, paroisse de Belfaux, présentement demeurant à Grandfey proche ladite ville de Fribourg a attesté en parole de vérité en lieu de serment prêté avoir aussi un fils, Jacques de 3 ans environ qui n'aurait su ni pu depuis le berceau jusqu'à l'atteint de son âge marcher sur ses pieds ni se tenir debout sans crainte de tomber crient quand on le dressait à l'opposé d'un banc ou escabeau lequel après avoir été [mot illisible] rendu et porté au voyage de Notre-Dame de l'hopital de Bulle en faisant les dévotions promises et mettant ledit enfant à terre, commença au vu de circonstances qu'y était par les mérites de la Ste-Vierge s'est dressé et passé sans crainte ni peur accoutumée par dessus les degrés du marche pied de l'autel sans contrainte et depuis s'est trouvé sain et allègre commençant marcher allègrement de quoi ledit enfant a rendu grâce à Dieu tout puissant et à la Ste-Vierge, Sa très digne mère en toute éternité a donc fait faire dresser cette attestation en signe de pure vérité. Ce jour et an que devant et en présence des témoins devant nommés.*

*Carrel notaire bourgeois de la ville de Fribourg.*

*Vidit et approbavit Johannes Castella proth S. Theol. doctor et Grueriae decanus<sup>11</sup>*

*Vidit quoque et approbavit Johannes SS theol Pittoud proth. Apost. loci Broc prior*

## Des témoignages plus que des preuves

Il est légitime de poser la question de la véracité de ces documents et par conséquent de la réalité des miracles évoqués, tant ils paraissent incroyables, voire impossibles. Nous sommes dans un temps d'avant l'attestation du miracle par la preuve scientifique (comme le bureau d'attestation des miracles à Lourdes, fort exigeant en matière de preuves). Ce que nous pouvons dire c'est qu'il s'agit de témoignages de bonne foi. La parole engagée par l'acte notarié a un poids certain, que ce soit celle des acteurs, des témoins ou des représentants de la hiérarchie de l'Église. Les détails précis donnés sur les circonstances du miracle contribuent à renforcer la crédibilité du témoignage.

<sup>11</sup> Jean Castella curé-doyen de Gruyères.